

OBJET : Contrat de billetterie de spectacles

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune organise un certain nombre de manifestations payantes dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation de la Ville ;

Considérant que Weezevent propose une solution en ligne de billetterie événementielle et met cette solution au service des Organisateurs ;

Considérant que Weezevent propose également une solution de billetterie directement utilisable par l'Organisateur, sur le lieu de l'événement, et de contrôle des billets, qu'ils soient édités sur place ou en ligne ;

Considérant que le partenariat avec Weezevent est de nature à favoriser la fréquentation aux spectacles et manifestations organisés par la Ville ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet une solution de billetterie et de contrôles d'accès événementiels ;
- avec la Société WEEZEVENT, sise 14 Rue de l'Est à DIJON (21000) ;

Article 2 : la rémunération de Weezevent est faite par le paiement/versement d'une commission qui prend la forme de frais de location prélevés sur le prix du billet réservé par le client final et/ou est incluse dans le prix final du billet tel qu'il apparaît pour le client final.

Le détail des commissions de Weezevent sont indiquées sur l'annexe du présent contrat intitulée « Conditions spécifiques d'encaissement et de reversement ».

Article 3 : Le règlement de cette prestation exécutée se fera sur présentation d'une facture, dans la limite du montant TTC du contrat.

Article 4 : Les crédits nécessaires aux paiements de ces prestations sont prévus au budget communal.

Monteux, le 13 septembre 2023


Christian GROS
Maire de Monteux

Acte exécutoire

Envoyé le : 19.09.2023

Affiché le : 19.09.2023.